

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE  
SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil  
municipal, tenue le lundi 6 juillet 2020 à 20h, à huis clos,  
à la Salle académique, située au  
75, route Saint-Gérard au  
Carrefour de la Colline de Saint-Damien**

Sont présents :

M. Normand Mercier, conseiller siège #1  
M. Pierre Thibert, conseiller siège #2  
Mme Line Fradette, conseillère siège #3  
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4  
M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5  
M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à  
20 heures**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2020-07-01**

**Ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier avec varia ouvert.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20 h.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2020.
4. Adoption des comptes fournisseurs de juin 2020.
5. Période de questions à 20h30.
6. Adoption des états financiers de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.
7. Adoption des états financiers de la Corporation des loisirs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.
8. Avis de motion du projet de règlement 07-2020 modifiant le chapitre 9 du règlement 04-2015 concernant les animaux.
9. Dépôt et présentation du projet de règlement 07-2020 modifiant le chapitre 9 du règlement 04-2015 concernant les animaux.
10. Convention collective de travail du (C.S.D.) 2020-2024.
11. Approbation de l'entente relative à la mise en commun d'un employé pour l'opération des

réseaux d'aqueduc et d'égout et prévoyant la délégation de compétence.

12. Prêt temporaire à taux variable avec la Caisse Desjardins de Bellechasse pour le financement temporaire du règlement d'emprunt (05-2020 travaux des rues Brochu et Saint-Maurice – 1 391 000 \$).
13. Approbation de l'entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour la gestion des accès de la route 279.
14. Adoption d'une résolution pour approuver la meilleure soumission reçue pour l'achat d'une camionnette Chevrolet Silverado 2020 neuve.
15. Démission de M. Bruce Gonthier comme employé des travaux publics.
16. Nomination des inspecteurs municipaux, officiers et/ou contrôleurs.
17. Demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Réjean Bilodeau.
18. Demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Jacques Brochu.
19. Adhésion à la Coopérative de solidarité, Les Choux Gras.
20. Offre de service pour le relevé topographique LiDAR et imageries aériennes par drone du lac des religieuses et du secteur du Parc des Bâtisseurs.
21. Afficheur de vitesse radar premium, zone scolaire route Saint-Gérard.
22. Demande d'appui de Mme Pauline Mercier pour son projet d'éviter la démolition du Collège de Saint-Damien.
23. Dépôt du rapport annuel d'activités 2019-2020 de la Maison de la Culture de Bellechasse.
24. Information, mise en commun du SSI.
25. Information, limites de vitesse à l'intérieur du périmètre urbain.
26. Information, situation du Collège versus la CSCS.
27. Ajournement ou levée de l'assemblée.

Adopté unanimement

**2020-07-02**

**Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil  
municipal du 1<sup>er</sup> juin 2020**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

**2020-07-03**

**Adoption des comptes fournisseurs de juin 2020**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que soit adoptée la liste

des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier en date du 6 juillet 2020 pour les comptes fournisseurs de juin 2020.

Adopté unanimement

### **Période de questions à 20h30**

Aucune période de questions.

**2020-07-04**

### **Adoption des états financiers de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

ATTENDU QUE la présentation du rapport financier 2019 a été faite par M. Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal adopte les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et le rapport sur le taux global de taxation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adopté unanimement

**2020-07-05**

### **Adoption des états financiers de la Corporation des loisirs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

ATTENDU QUE la présentation du rapport financier 2019 a été faite par M. Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal adopte les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant de la Corporation des loisirs de Saint-Damien pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adopté unanimement

**2020-07-06**

### **Avis de motion du projet de règlement 07-2020 modifiant le chapitre 9 du règlement 04-2015 concernant les animaux**

Madame la conseillère Line Fradette donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 07-2020 modifiant le chapitre 9 du règlement 04-2015 concernant les animaux.

**2020-07-07**

### **Dépôt et présentation du projet de règlement 07-2020 modifiant le chapitre 9 du règlement 04-2015 concernant les animaux**

CONSIDÉRANT QUE le règlement provincial concernant l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement provincial vise principalement à établir une procédure pour la gestion des chiens et la déclaration des chiens dangereux dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les règlements actuellement appliqués par rapport aux chiens dans les municipalités de la MRC de Bellechasse doivent être modifiés de façon à ne pas être en contradiction avec le règlement provincial;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Line Fradette lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland ordonne et statue par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1**

Tous les chapitres et les articles mentionnés dans le présent règlement proviennent du Règlement n° 568-15 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

#### **ARTICLE 2**

Le texte de l'article 9.1.2 est abrogé.

#### **ARTICLE 3**

Les articles 9.2.1, 9.2.2, 9.2.4, 9.2.8, 9.3.1, 9.3.2, 9.5.1, 9.5.2, 9.5.3, 9.5.4 sont abrogés.

#### **ARTICLE 4**

L'article 9.2.3 VALIDITÉ ET RENOUVELLEMENT est renuméroté et remplacé par le titre et le texte suivants :

#### **ARTICLE 9.2.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN**

L'enregistrement délivré en vertu de l'article 16 du règlement provincial est valide pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. Il doit être renouvelé avant le 15 avril de chaque année.

#### **ARTICLE 5**

L'article 9.2.5 COÛTS est renuméroté et remplacé par le titre et le texte suivants :

### **ARTICLE 9.2.2 COÛTS DE L'ENREGISTREMENT**

Le coût de l'enregistrement pour chien sera déterminé par résolution de la Municipalité.

### **ARTICLE 6**

L'article 9.2.6 PAIEMENT est renuméroté et remplacé par le titre et le texte suivants :

### **ARTICLE 9.2.3 PAIEMENT DE L'ENREGISTREMENT**

Le paiement de l'enregistrement est indivisible et non remboursable.

### **ARTICLE 7**

L'article 9.2.7 MÉDAILLON est renuméroté et remplacé par le titre et le texte suivants :

### **ARTICLE 9.2.4 MÉDAILLE 100\$**

Il est défendu à toute personne de modifier, d'altérer ou de retirer la médaille remise par la municipalité de façon à empêcher son identification.

### **ARTICLE 8**

L'article 9.3.3 CONDITIONS DE GARDE est renuméroté et le titre est remplacé par le titre suivant :

### **ARTICLE 9.2.5 CONDITIONS DE GARDE D'UN CHIEN SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

### **ARTICLE 9**

L'article 9.3.4 ABOIEMENT OU HURLEMENT (SQ) est renuméroté pour l'article 9.3.1.

### **ARTICLE 10**

L'article 9.3.5 MATIÈRES FÉCALES DES CHIENS est renuméroté pour l'article 9.3.2.

### **ARTICLE 11**

La section 9.4 CHIEN DE GARDE est abrogée au complet.

### **ARTICLE 12**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté unanimement

**2020-07-08**

### **Convention collective de travail de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) 2020-2024**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé du conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal approuve la nouvelle convention collective de travail entre la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et le Syndicat des employés municipaux de Chaudière-Appalaches pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024. Le maire, Sébastien Bourget et le directeur général, Vincent Drouin sont autorisés à signer ladite convention collective.

Adopté unanimement

**2020-07-09**

### **Approbation de l'entente relative à la mise en commun d'un employé pour l'opération des réseaux d'aqueduc et d'égout et prévoyant la délégation de compétence**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et la Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse désirent se prévaloir des articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1)* pour conclure une entente relative à l'opération des réseaux d'aqueduc et d'égout desservant leurs territoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu;

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise la conclusion d'une entente relative à la mise en commun d'un employé pour l'opération des réseaux d'aqueduc et d'égout avec la Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite; et

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite entente.

**2020-07-10**

### **Prêt temporaire à taux variable avec la Caisse Desjardins de Bellechasse pour le financement temporaire du règlement d'emprunt (05-2020 travaux des rues Brochu et Saint-Maurice - 1 391 000 \$)**

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt est actuellement en cours, soient le règlement no 05-2020 (travaux des rues Brochu et Saint-Maurice);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland recevra, au cours des prochaines années, une subvention pour défrayer une partie des coûts de ces travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en vertu de l'article 1093 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de contrat de crédit variable au montant de 1 391 000 \$ faite à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par la Caisse Desjardins de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit que le taux d'intérêt sur ce prêt sera au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, majoré de 0,50% l'an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal accepte le contenu du projet de

« CONTRAT DE PRÊT » de la Caisse Desjardins de Bellechasse, préparé par M. Louis Audet, directeur de comptes et autorise le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, à signer ce contrat, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Adopté unanimement

**2020-07-11**

**Approbation de l'entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour la gestion des accès de la route 279**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil accepte l'entente de collaboration avec le MTQ pour la gestion des accès de la route 279 en date du 6 avril 2020 et autorise le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Adopté unanimement

**2020-07-12**

**Adoption d'une résolution pour approuver la meilleure soumission reçue pour l'achat d'une camionnette Chevrolet Silverado 2020 neuve**

CONSIDÉRANT l'invitation à soumissionner expédiée à quatre (4) compagnies pour la fourniture d'une camionnette Chevrolet Silverado 2020 neuve pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'une (1) offre est parvenue à la municipalité dans le délai fixé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « B. Dupont Auto Inc. » de Lac Etchemin au montant de 42,519.93 \$ taxes nettes pour la fourniture d'une camionnette Chevrolet Silverado 2020 avec les options demandées dans le devis. Que le montant requis soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept (7) ans.

Adopté unanimement

**2020-07-13**

**Démission de M. Bruce Gonthier comme employé des travaux publics**

CONSIDÉRANT le départ de M. Bruce Gonthier comme employé municipal permanent de la municipalité, celui-ci est effectif à partir du 8 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le remplacer afin que le service des travaux publics ne soit pas pénalisé et que les

travaux d'entretien ne soient pas ralentis par le manque d'une ressource;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal accepte la démission de M. Bruce Gonthier.

QUE notre directeur général débute rapidement le processus d'engagement d'un nouvel employé des travaux publics.

Adopté unanimement

**2020-07-14**

**Nomination des inspecteurs municipaux, officiers et/ou contrôleurs**

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a déclaré sa compétence, en vertu de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*, d'établir, de maintenir et de régir un service d'inspection régionale pour l'application des règlements d'urbanisme des municipalités locales assujetties au règlement numéro 276-20 de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a adopté un règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et que ce règlement est appliqué principalement par la Sûreté du Québec tel que prévu à l'article 1.4.1;

ATTENDU QUE certaines dispositions de ce règlement pourront aussi être appliquées par d'autres officiers municipaux et/ou contrôleurs;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les officiers responsables de l'application du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, et ce, tel que prévu à l'article 1.4.1 de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et unanimement résolu,

QUE tous les inspecteurs en bâtiment et en environnement de la MRC de Bellechasse soient habilités à appliquer les règlements d'urbanisme de la municipalité énumérés à l'article 4 du règlement numéro 276-20 de la MRC de Bellechasse;

2. QUE les articles 5.1, 5.1.1, 5.1.3, 5.1.4, 5.1.5, 5.1.9 et 5.2 du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés soient appliqués par les inspecteurs régionaux;

3. QUE les articles 1.4.3, 1.4.4, 2.1.2, 2.1.16, 4.7, 7.2.13, 9.1.3, 9.1.4, 9.1.5, 9.1.6, 9.1.7, 9.1.8, 9.3.1, 9.3.3, 9.3.5, 9.4.1, 9.7.1, 9.7.3, 9.8.2 et 9.8.4 du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés soient appliqués par le(s) officier(s) et/ou contrôleurs suivants : le directeur

général, Vincent Drouin et/ou le directeur des travaux publics, Sylvain Labonté;

QUE tous les inspecteurs en bâtiment et en environnement de la MRC de Bellechasse ainsi que les officiers nommés soient autorisés à émettre les avis et constats relatifs aux règlements d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'aux articles du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés pour lesquels ils ont été nommés.

**2020-07-15**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Réjean Bilodeau**

ATTENDU QUE Réjean Bilodeau désire acquérir une partie de la propriété appartenant à la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours;

ATTENDU QUE cette transaction permettra à M. Bilodeau d'augmenter sa production acéricole, en exploitant la petite érablière qui s'y trouve;

ATTENDU QUE la transaction permettrait à M. Bilodeau de devenir propriétaire du chemin d'accès à sa propriété;

ATTENDU QU'une autorisation de la Commission est nécessaire puisque la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours conservera d'autres lots contigus à celui cédé;

ATTENDU QUE cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur l'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Réjean Bilodeau.

**2020-07-16**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Jacques Brochu**

ATTENDU QUE M. Jacques Brochu désire acquérir une partie de la propriété appartenant à M. Jonathan Asselin;

ATTENDU QUE cette transaction permettra à M. Brochu d'assurer la protection de son puit qui sert à sa consommation d'eau potable;

ATTENDU QU'une autorisation de la Commission est nécessaire pour qu'il puisse acquérir cette parcelle de terrain;

ATTENDU QUE cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur l'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Jacques Brochu.

**2020-07-17**

**Adhésion - membre corporatif à la Coopérative de solidarité, Les Choux Gras**

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal autorise le versement de 250 \$ à la Coopérative de solidarité, Les Choux Gras pour confirmer notre adhésion pour l'année 2020.

Adopté unanimement

**2020-07-18**

**Offre de service pour le relevé topographique LiDAR et imageries aériennes par drone pour le lac des religieuses et du secteur du Parc des Bâtisseurs**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura sous sa responsabilité la gestion du lac des religieuses d'ici quelques temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut développer un projet dans le secteur du lac des religieuses ainsi que dans le secteur du Parc des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée pour effectuer le plan directeur demande des relevés topographiques détaillés afin de bien planifier l'aménagement du secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est important de faire un relevé topographique de la zone avant de débiter le projet d'aménagement;

CONSIDÉRANT QU'une technologie par drone pour l'acquisition des données serait plus adaptée et avantageuse au niveau des coûts compte-tenu de la grande superficie à couvrir, du niveau de détails exigé, du couvert forestier ainsi que de la topographie du secteur;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Drouin, directeur général a demandé une offre de services à « MVT Géo-Solutions »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de « MVT Géo-Solutions », au coût de 6 990 \$ plus les taxes pour l'acquisition de données LiDAR et imageries aériennes par drone afin d'obtenir la topographie du terrain et d'autres éléments pertinents pour la réalisation du plan directeur de

développement du Parc des Bâisseurs, de l'étang des sœurs et des terrains attenants.

Adopté unanimement

**2020-07-19**

**Afficheur de vitesse radar premium, zone scolaire route Saint-Gérard**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté en 2019 sa Politique familles et aînés (PFA) 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'action de la PFA dans l'axe d'intervention « Sécurité, transport et mobilité » est demandée de faire l'installation d'un panneau indicateur de vitesse à l'entrée sud de la zone scolaire;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Drouin, directeur général a demandé une soumission à l'entreprise « Signalisation Kalitec » pour l'achat d'un afficheur de vitesse radar premium;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de l'entreprise « Signalisation Kalitec » pour l'achat d'un afficheur de vitesse radar premium pour un montant de 4 275 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement

**2020-07-20**

**Demande d'appui de Mme Pauline Mercier pour son projet d'éviter la démolition du Collège de Saint-Damien**

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2019 la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a demandé au ministère de l'Éducation l'autorisation de démolir le Collège Saint-Damien afin de reconstruire l'école des Rayons-de-Soleil dans le cadre d'un appel de projet et que nous sommes sans réponse depuis ce temps;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et son conseil municipal considère que l'imbraglio entourant l'avenir du Collège et qui perdure depuis plus de quinze (15) ans, n'est plus une option pour la communauté et de plus, que ceci a pour effet que de fragiliser la pérennité de ses organismes locataires;

CONSIDÉRANT le dépôt de projets de Mme Pauline Mercier pour favoriser la préservation du Collège de Saint-Damien;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire est liée par une entente de copropriété avec la résidence l'Oasis de Saint-Damien et que cette organisation partage 28.84% des frais d'exploitation de l'édifice;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la responsabilité de maintenir et de développer les services existants auprès de sa population comme la bibliothèque municipale-scolaire, la salle académique comme salle communautaire, la salle de

spectacle pour la Maison de la Culture et la résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un édifice public que la Commission scolaire tente de quitter depuis 1997 et n'a refait en copropriété que le toit et le système CVCA depuis 2000 alors que les locataires et l'Oasis St-Damien comme copropriétaire, ont investi des sommes importantes pour le rendre fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation finance habituellement les rénovations majeures et la reconstruction de toutes les écoles publiques du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Rayons-de-Soleil bénéficie actuellement des mesures de maintien de l'école primaire dans les petits milieux et que ces mesures de financement permettent avec les revenus de location des espaces communautaires de couvrir les coûts de chauffage et d'entretien de la bâtisse et que ces coûts par élève sont comparativement inférieurs au coût moyen des autres écoles de la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, secondé par le conseiller Simon Bissonnette d'appuyer Mme Pauline Mercier et résolu;

QUE, dans l'éventualité où la décision du ministère de l'éducation du Québec est de préserver le Collège de Saint-Damien, la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland demande au ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge et à la députée provinciale de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance de procéder aux rénovations de l'immeuble selon des priorités d'économie d'énergie et de rentabilisation des organismes occupants;

QUE le ministère de l'Éducation confie la gestion des ressources matérielles du Collège Saint-Damien à un comité formé des occupants de l'établissement;

QUE la Maison de la Culture de Bellechasse puisse obtenir un bail emphytéotique lui permettant de protéger ses investissements passés et bénéficier de subventions au même titre que les autres salles de spectacle au Québec;

QUE la ministre des Aînés et des Proches aidants, le ministre de la santé, la ministre de la Culture, la ministre de la Région interviennent et protègent les services et les intérêts des organismes locataires.

Adopté unanimement

**2020-07-21**

**Dépôt du rapport annuel d'activités 2019-2020 de la Maison de la Culture de Bellechasse**

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2019-2020 de la Maison de la Culture de Bellechasse en date du 22 juin 2020.

Adopté unanimement

## INFORMATIONS

### **Information, mise en commun du Service sécurité incendie**

L'entente pour approbation a été envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au début du mois de juin. Le comité aimerait avoir une réponse positive au début de l'automne qui vient.

Les entrevues pour le poste de directeur de la Régie d'incendie Bellechasse-Sud auront lieu le 8 juillet prochain.

### **Information, limites de vitesse à l'intérieur du périmètre urbain**

Le maire souligne que le conseil regarde différentes options concernant les limites de vitesse à l'intérieur du périmètre urbain.

### **Information, situation du Collège versus la Commission scolaire de la Côte-du-Sud**

Rien de nouveau dans ce dossier.

**2020-07-22**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 20h20.

Prochaine séance : Mardi, 8 septembre 2020, 20h.
--